



## Après amortissements j'ai un solde bancaire créateur

Par **cardec**, le **29/05/2008** à **20:29**

bonjour

je ne sais pas si je suis sur le bon forum ou bonne rubrique: sinon excusez mon erreur

voici ma question:

je suis employé salarié d'une SARL dont ma femme est la gérante (non salariée)

je ne suis pas soumis à l'impôt sur société mais régime de droit commun pour les bénéfices

création : décembre 1996

j'ai acheté un véhicule (fourgonette) d'une valeur de 7600€

à la fin de la 1<sup>ère</sup> année: bénéfice avant amortissement = 1520€. après amortissement 0€ et

solde à la banque 1520€

IDEM pour les 4 années suivantes : bénéfices 0 mais solde banque au bout de 5 ans 7600€

Puis je retirer ces 7600€ ?

Si non : pourquoi et que vont ils devenir ?

Si oui : comment les retirer et y a t'il des impôts ou charges à payer ???

Merci de votre réponse

Par **Thierry Nicolaidès**, le **30/05/2008** à **10:18**

votre bénéfice étant nul , vous ne pouvez pas vous verser de dividendes.

si vous avez avancé de l'argent à la société pour acheter le véhicule , vous pouvez vous faire rembourser votre créance sur l'entreprise.

si non il faudra attendre la dissolution de la société pour récupérer votre capital

Par **cardec**, le **31/05/2008** à **00:38**

Merci pour votre réponse

oui il s'agit du capital que j'ai versé au départ à la création de la société et qui m'a servi à acheter mon véhicule

Donc je ne pourrai le retirer qu'à la dissolution de la société ????

Et sous quelle forme ? Il y aura t-il des charges à payer sur ce montant ???

Merci

Par **Thierry Nicolaidès**, le **02/06/2008** à **09:03**

il faudra compter avec les frais de dissolution ( greffe annonce légale etc ) soit environ 2000 euros )

cordialement

Par **cardec**, le **09/06/2008** à **01:44**

Merci pour vos réponses

Bonne soirée